

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie
électronique le 29 mars 2024
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

Séance du 11 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le ONZE du mois d'AVRIL à 18 h 15, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N° 24-124
CULTURE
PROGRAMMATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES 2024
CONVENTION DE PARTENARIAT ARTISTIQUE AU TÉTRODON
CONVENTION COMMUNE DE MARTIGUES / ASSOCIATION
"PAR CE PASSAGE, INFRANCHI"

PRÉSENTS :

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Camille DI FOLCO, M. Gérard FRAU, Mmes Nathalie LEFEBVRE, Sophie DEGIOANNI, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mme Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, M. Roger CAMOIN, Adjoints au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoints de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, Chantal HABASTIDA, M. Christian DEPREZ, Mme Marceline ZEPHIR, M. Jean-Francois MAUFFREY, Mme Laëtitia SABATIER, M. Frédéric GRIMAUD, Mme Joëlle COULOMB, M. Jean-Luc DI MARIA, Mme Christiane VILLECOURT, M. Emmanuel FOUQUART, Mme Sylvie WOJTOWICZ, MM. Charles LINARES, Gilles PICARD, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Jean-Marc VILLANUEVA
M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Laëtitia SABATIER
Mme Valérie BAQUÉ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie LEFEBVRE
Mme Sigolène VINSON, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri CAMBESSEDES
M. Pierre DHARREVILLE, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Gaby CHARROUX
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Camille DI FOLCO
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Gérard FRAU

EXCUSÉS/ABSENTS :

MM. Franck FERRARO, Jean-Pascal BADJI, Mme Carole CAHAGNE, M. Thierry BOISSIN, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoint de Quartier, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240411-CM24_32536-DE
Date de télétransmission : 25/04/2024
Date de réception préfecture : 25/04/2024

Chaîne d'intégrité du document : 9C 9D 6F 4C E8 22 7B 6A CE 5B B4 4B A3 E6 E0 DA
Publié le : 26/04/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/309132>

Le Tétrodon est un habitat mobile et modulaire de 30 pieds de type container, réalisé par L'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (AUA) pour loger les ouvriers immigrés de la zone industrielle de Fos-sur-Mer en 1972.

Redécouvert en 2011 par Thierry Durousseau, cette construction a été labellisée "Architecture contemporaine remarquable" en 2012 et restaurée afin de pouvoir devenir un espace expérimental de résidence.

Par délibération n° 18-261 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2018, la Commune de Martigues a accepté définitivement la donation avec charges de l'habitat mobile "Tétrodon" par l'Association "Par ce Passage, Infranchi".

Désormais restauré et installé sur les rives de l'Étang-de-Berre, au sein du Cercle de Voile de Martigues, cet habitat mobile et modulaire de 30 pieds de type mobil-home, est la propriété de la Commune de Martigues depuis le 12 avril 2021.

Dans ce cadre, la Commune de Martigues garantit un statut d'utilisations plurielles de cet habitat afin de conserver toute latitude possible de ses usages, à savoir une vocation de laboratoire d'idées et de connaissances : lieu de résidences et de création artistiques, de valorisation (ateliers, visites etc.) ou d'habitat estival notamment.

Elle souhaite promouvoir à travers une programmation annuelle les différentes possibilités qu'offre ce bâtiment à travers notamment :

- Des résidences d'artistes et de recherches artistiques,*
- Des visites pédagogiques patrimoniales limitées à 19 personnes maximum,*
- Des promenades au départ et autour du Tétrodon, etc...*

Pour ce faire, la Commune souhaite nouer un partenariat actif avec l'Association "Par ce Passage, Infranchi", ayant pour objet "de promouvoir des pratiques artistiques de l'art contemporain, et de rapprocher les personnes au-delà de leur discipline à travers des projets, en relation avec des structures ou des environnements propices à des questionnements dans les champs de la création".

Ainsi, en 2024, il est proposé neuf résidences qui donneront lieu à autant de restitution en octobre, lors de la Journée Nationale de l'Architecture :

- Du 20 au 28 avril 2024 : Christopher- Alexander GELERT (photographie, vidéos et textes),*
- Du 28 avril au 5 mai 2024 : Nicolas MÉMAIN (écriture et balade),*
- Du 23 mai au 4 juin 2024 : Sybille DUBOC (photographie),*
- Du 8 au 22 juin 2024 : Camille GOUJON, (écriture et images)?*
- Du 29 juin au 6 juillet 2024 : Paulina SALMINEN (vidéo),*
- Juillet (dates à définir) : Yann MADÉ (BD),*
- Du 1^{er} au 8 septembre 2024 : Mike BULLOCK (création sonore),*
- Du 8 au 15 septembre 2024 : Esther SALMONA (écriture visuelle),*
- Du 5 au 19 octobre 2024 : Olivier DOMERG et Brigitte PALAGGI (écriture et photographie).*

Ceci exposé,

Vu la délibération n° 18-261 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2018 portant acceptation définitive de la donation sous conditions particulières d'un habitat mobile et modulaire unique intitulé "Tétrodon" par l'Association "Par Ce Passage Infranchi" au profit de la Commune de Martigues,

Vu la délibération n° 21-232 du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2021 approuvant les règles d'usage de l'habitat mobile et modulaire dénommé "TETRODON" installé sur la Domaine Public Communal, boulevard Touret de Vallier,

Vu le projet de convention à intervenir entre la Commune et l'Association "Par ce Passage, Infranchi", fixant les modalités techniques et financières de chaque partie pour la programmation de ces résidences artistiques,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville de Toutes les égalités" en date du 27 mars 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 3 avril 2024,

Le Conseil Municipal est invité :

- **A approuver la nouvelle programmation de résidences artistiques pour l'année 2024 d'avril à octobre 2024 au sein du "Tetrodon",**
- **A approuver la convention à intervenir entre la Commune et l'Association "Par ce Passage, Infranchi", fixant les modalités techniques et financières de chaque partie pour la programmation de ces résidences artistiques, telle qu'elle figure en annexe,**
- **A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer cette convention ainsi que le ou les contrat(s) de cession des droits d'auteur à titre gratuit.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Pour le Maire empêché
Le Premier Adjoint
Délégué à l'Administration Générale
Henri CAMBESSEDES

Le Secrétaire de séance


Jean-Marc VILLANUEVA

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240411-CM24_32536-DE
Date de télétransmission : 25/04/2024
Date de réception préfecture : 25/04/2024

Chaîne d'intégrité du document : 9C 9D 6F 4C E8 22 7B 6A CE 5B B4 4B A3 E6 E0 DA
Publié le : 26/04/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/309132>